PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

3 juin 2025

Procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2025 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église, à 18 heures.

Présents : Absent : Aucun

Louis Coutu, maire
Réal Vel, conseiller
Denis Vel, conseiller
Eden Lauzon, conseillère
Jean-Pierre Brien, conseiller
Pascal Gonnin, conseiller
Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Louis Coutu, maire. Sont également présents : Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, et Émilie-Anne Cloutier fait fonction de secrétaire.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote d'une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2025;
    1. Correction de résolution : 2025-04-068 : Achat de dentiers pour la niveleuse ;
4. Correspondance;
5. Règlements;
    1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-479 concernant les zones de vitesse;
6. Bureau
    1. Offre de services comptables ;
    2. Programme Trio-Desjardins 2025;
    3. Abandon du projet développement – Hydro-Québec (frais);
    4. Projet pilote pour vente de garage sans permis;
    5. Suivi premiers répondants;
7. Voirie et travaux publics ;
    1. Fossés 5e et 6e Rang, changement de 2 ponceaux ;
    2. Réparation des terrains endommagés par les activités de déneigement;
    3. Réfection de la rue de la Rochelle - firme EXP;
    4. Entente avec Stukely-Sud été 2025– abat-poussière et nivelage sur un troncon du 5e Rang;
    5. Rechargement du 6e Rang - Gravier
    6. Suivi des travaux de voirie d'été
8. Comités ;
    1. Entente avec Lawrenceville pour le Service de surveillance ;
9. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
10. Affaires nouvelles ;
11. Période de questions ;

12. Levée de la session.

2025-05-098

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

6 personnes se sont jointes à l'assemblée. La parole est remise à l'assistance. Après ses interventions, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

Denis Vel quitte la réunion à 18h12 et la réintègre à 18h13.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2025;

2025-05-099

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2025. Une dispense de lecture du procès-verbal est accordée au directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents que ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

- Hydro-Québec - financement Uldéric-Brien: l'organisme refuse le partenariat d'entretien recommandé par la municipalité et le responsable régional.

1. CORRECTION DE RÉSOLUTION : 2025-04-068 : ACHAT DE DENTIERS POUR LA NIVELEUSE ;

2025-06-100

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire confirme que l'usure rapide des appendices de la niveleuse sont dus à un équipement non adapté au terrain présent dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dents nécessaires seront rotatives et auront besoin de supports différents;

CONSIDÉRANT QU'entre temps, les lames du scarificateur ont également été usés jusqu'aux attaches et doivent également être remplacées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil accepte la nouvelle soumission pour passer aux dents rotatives pour approximativement 5 200 $ et 1 300 $ pour les dents et attaches du scarificateur, plus taxes applicables.

4. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci est listée et expliquée par la greffière adjointe, sera conservée dans nos archives pour être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie.

Jean-Pierre Brien quitte son siège à 19h09.

5. RÈGLEMENTS;

1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-479 CONCERNANT LES ZONES DE VITESSE;

2025-06-101

Pascal Gonnin, conseiller, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement 2025-479 sur les zones de vitesse des voies de circulation locales. Le directeur général présente et dépose le projet de règlement qui vise à régulariser les limites de vitesse de la circulation locale sur les voies de la municipalité et regrouper tous les règlements de cette nature sous un seul.

Le document est disponible à la consultation au bureau municipal. Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du document le 29 mai 2025.

Jean-Pierre Brien réintègre la réunion à 19h15.

6. BUREAU

1. OFFRE DE SERVICES COMPTABLES ;

2025-06-102

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de Danny Coderre, comptable professionnel agréé, pour effectuer les états financiers de la municipalité pour les 3 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est substantiellement moins onéreuse que la firme qui est actuellement utilisée, les couts estimés pour les prochaines années étant respectivement de 13 600 $, 14 700 $ et 15 800 $, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas octroyé de contrat pour ce service pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil accepte l'offre présentée pour la mission d'audit avec contrat de 3 ans (états financiers terminant au 31 décembre 2025, 2026 et 2027).

2. PROGRAMME TRIO-DESJARDINS 2025;

2025-06-103

CONSIDÉRANT QUE le programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail, d'encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et de contrer l'exode des jeunes vers les grands centres ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons offrir un stage à une jeune de la région, même si la municipalité ne peut pas l'accueillir;

Il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de contribuer pour la somme de trois cent quarante dollars (340$) ce qui représente la contribution pour le stage d'un jeune;

QUE la dépense soit prise au poste cotisation aux organismes.

3. ABANDON DU PROJET DÉVELOPPEMENT – HYDRO-QUÉBEC (FRAIS);

2025-06-104

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement immobilier de la rue des Érables est abandonné à la suite des contraintes environnementales imposées par le ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'était engagée avec Hydro-Québec pour faire les études appropriées pour de futurs branchements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil autorise le remboursement des frais d'études à Hydro-Québec tel que prévue dans l'entente, soit 5 800 $ dollars.

4. PROJET PILOTE POUR VENTE DE GARAGE SANS PERMIS;

2025-06-105

CONSIDÉRANT QUE le concept d'offrir des fins de semaines de vente de garage groupées par secteur gagne en popularité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2014-409 régit les ventes de garage ou marchés aux puces sur le territoire en vertu de l'article 630 CMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil autorise la tenue de deux fins de semaines de vente de garage sans permis, soit la deuxième fin de semaine complète de juin et la fin de semaine de la fête du Travail en septembre;

QUE les règlement 2014-409 et 2021-444 restent en vigueur. Les articles vendus et le positionnement de l'événement se doivent de respecter les autres lois applicables.

5. SUIVI PREMIERS RÉPONDANTS;

Le projet débutera en début juillet ou août, selon la volonté ministérielle.

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ;

1. FOSSÉS 5^{E} ET 6^{E} RANG, CHANGEMENT DE 2 PONCEAUX ;

2025-06-106

CONSIDÉRANT QUE d'important problèmes d'écoulement sont récurrents à 2 endroits sur les 5e et 6e Rang;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien de fossés devront être réalisés;

CONSIDÉRANT QUE deux entrées charretières disposent de ponceaux qui ne sont plus conformes au règlement et doivent être changés afin d'accommoder le débit important pour ces endroits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil octroie le contrat pour les travaux de réfection des fossés à Excavation Léon Bombardier.

QUE les ponceaux d'entrées charretières ciblés soient changés au frais du citoyen, installés par la municipalité.

2. RÉPARATION DES TERRAINS ENDOMMAGÉS PAR LES ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT;

Les terrains citoyens ont été réparés. Il reste les pointes de la rue La Rochelle.

3. RÉFECTION DE LA RUE DE LA ROCHELLE - FIRME EXP;

2025-06-107

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal de la municipalité prévoit la réfection de la rue de la Rochelle;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à la TECQ, les travaux doivent être chapeautés par une firme d'ingénieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil autorise le directeur-général à fournir les autorisations nécessaires à la firme Service EXP;

QUE les dépenses soient portées au compte de dépense pour la TECQ 2024-2028.

4. ENTENTE AVEC STUKELY-SUD ÉTÉ 2025– ABAT-POUSSIÈRE ET NIVELAGE SUR UN TRONCON DU 5E RANG;

2025-06-108

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stukely n'a effectué aucun entretien pour le tronçon de ±560 m qui sépare la limite municipale du ruisseau de Sainte-Anne-de-la-Rochelle jusqu'au chemin des loyalistes;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des deux municipalités ont signalé à maintes reprises l'absence d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de conversations répétés, les directeurs généraux des deux municipalités ont pris entente pour que le nivelage et l'abat-poussière soient effectués par de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle facturera, le nivelage et l'abat-poussière, au taux établi par le règlement de taxation, à la municipalité de Stukely-Sud pour la saison estivale 2025.

- Une demande concernant le rechargement de ce tronçon devra être présentée à Stukely-Sud ultérieurement afin d'améliorer sa tenue et sa sécurité.

5. RECHARGEMENT DU 6E RANG - GRAVIER

À la suite du dépôt du plaidoyer des résidents du 6e Rang, les travaux de rechargement seront reportés à plus tard. Le conseil discutera des points amenés à une prochaine séance de travail.

6. SUIVI DES TRAVAUX DE VOIRIE D'ÉTÉ

- Demande pour ramasser les roches qui refont surface au passage de la niveleuse. L'employé en retire autant que possible, mais le travail est fait à la main et à pied, ce qui rend l'opération plus longue.
- L'abat-poussière étant prévu après le rechargement du 6e Rang, il a été prévu pour la semaine prochaine.

8. COMITÉS ;

- Fête de la pêche : Appel aux bénévoles pour déplacer le matériel et placer le terrain. Les articles de la cantine sont commandés et des prix de présence seront remis aux participants;
- École : le projet surveillance avance et une entente est en écriture.

1. ENTENTE AVEC LAWRENCEVILLE POUR LE SERVICE DE SURVEILLANCE ;

2025-06-109

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur d'aider les familles ayant besoin de service de surveillance pour leurs enfants avant ou après l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service a été offerte à perte à l'école Notre-Dame-des-Érables durant plusieurs années sans arriver à l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE les modalités établies entre les municipalités de Lawrenceville et de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, avec la collaboration des écoles Notre-Dame-des-Érables et Saint-Laurent ;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'entente de partenariat avec le village de Lawrenceville et les deux écoles ;

QUE la Municipalité accepte l'embauche et la gestion d'un deuxième surveillant pour le service de soir, qui sera chapeauté par le Village de Lawrenceville;

QU'un essai soit effectué jusqu'à la pause des Fêtes 2025, pour voir l'achalandage et les besoins en personnel d'encadrement;

QUE la Municipalité mette à disposition au plus 8 000 $ pour les dépenses liées avec l'implantation du programme, pour l'année scolaire 2025-2026.

9. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2025-06-110

M. Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	273 334,97 $
DÉPENSES MENSUELLES	10 150,24 $
COMPTES À PAYER (déposés)	62 758,80 $
SALAIRES: Déboursés durant le mois	15 823,74 $
Déposés au conseil	4 238,46 $
FTQ RÉER	1 338,59 $
TOTAL DES DÉPENSES	94 309,83 $

10. AFFAIRES NOUVELLES ;

- Baisse du tonnage des ordures résiduelles observée pour l'année : il est soulevé que ce pourrait être dû à la mise à jour du programme de récupération.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

3 personnes forment l'assemblée. La parole est remise à l'assistance. Après ses interventions, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

12. LEVÉE DE LA SESSION.

2025-06-111

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée. Il est 20h11.

M. Gilbert Côté Dir. Général et greffier-trésorier	M. Louis Coutu, Maire

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »